

Information concernant le vol d'ordinateurs portables survenu en décembre



Au début de décembre, des criminels sont entrés par effraction dans le bureau du RAEO et ils ont volé trois ordinateurs portables. Il est possible que l'un de ces ordinateurs renferme des renseignements personnels sur certains de nos membres.

Nous voyons à l'intérêt de nos membres et nous comptons les protéger et protéger leurs renseignements personnels. Nous avons retenu les services d'une entreprise spécialisée dans la prévention et la détection des fraudes qui communiquera avec chacun des membres touchés. Cette entreprise collaborera avec les membres qui le désirent en vue de prendre des mesures pour protéger leurs renseignements personnels et leur identité.

Votre identité est bien protégée. Il est peu probable que cela arrive, mais si jamais votre identité était compromise à la suite de cet incident, nous collaborerons avec les agences canadiennes de notation du crédit afin de corriger les dossiers et restaurer votre cote de crédit et votre identité à leur état antérieur au vol.

1) Qu'est-il arrivé?

Tard dans la soirée du 3 décembre 2009, des voleurs ont pénétré par effraction dans le bureau du RAEO en forçant une porte verrouillée. Ils ont forcé le tiroir caisse de la cafétéria et ils ont tenté d'ouvrir une armoire contenant des fournitures et des brochures. Après avoir forcé une autre porte, ils ont découvert trois ordinateurs portables verrouillés à leurs stations d'accueil. Les voleurs ont forcé les verrous et se sont enfuis avant l'arrivée des agents du service de sécurité qui surveille notre système d'alarme.

Selon les services de police de la Région de Waterloo, il s'agirait d'un vol du type « smash and grab » où l'on vise l'argent liquide et les articles faciles à revendre.

2) Quand le RAEO a-t-il appris l'incident?

Le RAEO a été mis au courant du vol tôt le 4 décembre et il a immédiatement fait le nécessaire pour déterminer qu'est-ce qui avait disparu et quels renseignements renfermaient les ordinateurs portables volés. Dès que nous avons établi quels renseignements concernant nos membres pouvaient avoir été touchés, nous avons entrepris d'aviser les membres que la situation pouvait affecter.

3) A-t-on appréhendé les criminels?

Pas encore. Le RAEO collabore pleinement avec le service de police de la Région de Waterloo. Nous avons également pris diverses mesures pour augmenter la sécurité, notamment la présence sur place d'un garde de sécurité.

4) A-t-on récupéré les ordinateurs volés?

Malheureusement pas. Nous n'abandonnons pas tout espoir, mais le bon sens nous dit qu'il est fort possible que nous ne revoyons jamais ces ordinateurs portables.

5) Est-ce que mon crédit est en sécurité?

Votre crédit est bien protégé. Nous basons cette affirmation sur deux raisons.

Tout d'abord, le RAEO a pris des mesures pour protéger ses membres et leurs renseignements personnels. Si vos renseignements personnels figuraient sur l'un des ordinateurs volés, vous recevrez une lettre vous donnant le numéro d'une ligne sans frais.

Un spécialiste bien formé est en mesure de traiter les préoccupations spécifiques que vous pourriez avoir, de vous expliquer comment protéger votre identité et, au besoin, de vous aider à restaurer votre identité à son état antérieur au vol si jamais il existait un problème.

En second lieu, seulement un faible pourcentage de nos membres est touché par cet incident. Si vous ne recevez pas de lettre, c'est que vos renseignements personnels ne figuraient pas sur l'un des ordinateurs volés.

6) Qui est touché?

Toute personne dont les renseignements personnels pourraient avoir été compromis recevra une lettre lui donnant le numéro d'une ligne sans frais. Les personnes touchées sont des membres de la section Elementary Teachers of Toronto à l'emploi du Toronto District School Board. La très grande majorité des membres du RAEO ne sont pas touchés par cet incident.

7) Mon syndicat est-il au courant? Le Toronto District School Board est-il au courant?

Oui, le Toronto District School Board de même que tous les syndicats du secteur de l'enseignement en Ontario ont été avisés de l'incident. Ils se sont déclarés en faveur du plan que le RAEO a mis en œuvre pour aviser les membres touchés.

8) Quels renseignements a-t-on volé?

Il serait irresponsable de divulguer dans un document public comme celui-ci la nature des renseignements volés, où ces renseignements pourraient se trouver et sous quel format. Si vous avez reçu une lettre, vous pouvez composer le numéro sans frais qui y est communiqué et un spécialiste pourra vous fournir des renseignements spécifiques.

9) Est-ce que mes données sont en sécurité?

Le RAEO protège ses membres et leurs renseignements personnels. Nous sommes déterminés à améliorer la sécurité. Nous avons maintenant un garde de sécurité sur place et une revue de nos pratiques et de nos procédures est en cours pour éviter qu'une telle situation ne se répète. Les données de la vaste majorité de nos membres restent bien protégées et nous entendons bien que cela continue.

10) Est-ce que cela va me coûter quelque chose?

Vos tarifs ne seront pas affectés par cet incident. Nous sommes toujours résolus à offrir des tarifs stables à nos membres. Il ne fait aucun doute qu'aviser les membres touchés par cet incident entraîne des frais, mais il s'agit d'un groupe relativement restreint puisque les données de la grande majorité de nos membres ne sont pas affectées.

11) Je n'ai pas reçu de lettre. Où devrai-je téléphoner?

Si vous n'avez pas reçu de lettre, c'est que vos renseignements personnels restent bien en sécurité.

Si vous êtes membres de l'Elementary Teachers of Toronto et que vous croyez que vous auriez dû recevoir une lettre, veuillez appeler le service des relations avec les membres du RAEO au 1-800-267-6847. Nous pourrions vérifier si votre nom paraît sur la liste des membres touchés et, s'il y a lieu, nous vous adresserons au service approprié.

12) Est-ce que le RAEO rembourse les frais engagés pour l'ajout d'une alerte à la fraude à mon dossier de crédit?

Si vous recevez un avis concernant un vol et si vous demandez qu'une alerte à la fraude soit consignée à votre dossier, le RAEO remboursera les frais liés à votre demande, s'il en est. Pour prendre les dispositions voulues pour le remboursement, veuillez composer le numéro figurant dans l'avis que vous avez reçu ou appeler le service des relations avec les membres du RAEO au 1-800-267-6847.

13) J'ai une autre question...

Le RAEO s'occupe de ses membres. Si vous avez une question ou une suggestion, nous serons heureux de l'entendre. Veuillez téléphoner au service des relations avec les membres du RAEO au 1-800-267-6847.